

Politique relative aux revenus

Secteur de la politique	Politiques financières
Numéro de la politique	PFIN-02
Autorité approbatrice	Conseil d'administration
Approbation par résolution le	21 juin 2022

Table des matières

1. Principes généraux	2
2. Affiliations	3
2.1. Autres frais liés aux affiliations.....	4
3. Frais de formation.....	4
3.1. Formation des entraîneur.e.s	4
3.2. Formation des officiel.le.s.....	5
4. Frais d'inscription aux compétitions	6
5. Pénalités (amendes).....	6
5.1. Inscriptions	7
5.2. Compétition.....	7
6. Autres articles	9
6.1. Programme ALLEZ à l'Eau	9
6.2. Articles.....	9
6.3. Frais postaux.....	9

1. Principes généraux

La politique relative aux revenus est en vigueur le 1^{er} septembre de l'année en cours, et ce, jusqu'au 31 août de l'année suivante.

Natation Artistique Québec ayant l'obligation d'assurer la pérennité de l'organisation, cette dernière pourrait se voir modifiée en cours d'année. Toutefois, un délai raisonnable et une communication claire à cet effet sera transmise aux membres avant l'entrée en vigueur de la nouvelle politique.

2. Affiliations

Les frais d'affiliations sont non-remboursables et non transférables. Ils donnent accès à tous les services offerts par Natation Artistique Québec (NAQ) et Natation Artistique Canada (NAC) pour la période du 1er septembre au 31 août de la saison concernée.

Les frais d'affiliations sont exonérés de la taxation.

TYPE	MEMBRES	Coût NAQ	Coût NAC	TOTAL
Clubs	Compétitif, maître et association régionale	645.00 \$	115.00 \$	760.00 \$
	Récréatif	445.00 \$	63.00 \$	508.00 \$
	Licencié (villes- ALLEZ à l'eau)	250.00 \$	250.00 \$	500.00 \$
Entraîneur.e.s	Compétitif	55.00 \$	32.00 \$	87.00 \$
	Récréatif	21.50 \$	9.50 \$	31.00 \$
Assistant.e-entraîneur.e ALLEZ à l'eau!	Bénévole (ou autre affiliation, si déjà membre sous un autre type d'affiliation)	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Officiel.le.s	Provincial (niveau 2 et moins)	10.00 \$	10.00 \$	20.00 \$
	National et international (niveau 3 et plus)	N/A	20.00 \$	20.00 \$
Participant.e.s	Athlète compétitif national	105.00 \$	53.00 \$	158.00 \$
	Athlète compétitif provincial	50.00 \$	53.00 \$	103.00 \$
	Athlète compétitif natation artistique adaptée	25.00 \$	32.00 \$	57.00 \$
	Athlète compétitif Maîtres	25.00 \$	32.00 \$	57.00 \$
	Athlète universitaire	20.00 \$	0.00 \$	20.00 \$
	Participant.e récréatif	6.50 \$	9.50 \$	16.00 \$
	Participant.e récréatif - courte durée (6 semaines ou moins)	2.00 \$	3.00 \$	5.00 \$
	Participant.e ALLEZ à l'eau	6.50 \$	9.50 \$	16.00 \$
Administrateur.trice.s	"Associate registrant"	0.00 \$	9.50 \$	9.50 \$
Bénévoles	Bénévoles	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$

2.1. Autres frais liés aux affiliations

- 2.1.1. Pour toute erreur d'affiliation d'athlètes, d'entraîneur-e-s et/ou d'officiel-le-s occasionnant des coûts à la Fédération, le club se verra imposer des frais de 25,00\$ pour chacune des erreurs.
- 2.1.2. Toute personne en mutation doit aviser le club qu'il quitte avant de procéder à son affiliation au nouveau club. Les deux clubs devront alors accepter le transfert de l'athlète via la nouvelle plate-forme d'inscription de Natation artistique Canada. Dans la mesure où un différend entre les clubs surviendrait, un recours à la Fédération pourrait être demandé, au moyen de la politique de transfert de club. La Fédération pourrait alors agir à titre de médiateur au dossier (se référer à la politique de transfert de Natation Artistique Québec pour les formulaires et les coûts associés).

2.1.2.1. Tous les transferts acceptés via la plate-forme sont maintenant exempts de coûts.

3. Frais de formation

Les frais liés aux formations sont sujets à la taxation. Les coûts de la présente section sont présentés **taxes incluses**.

3.1. Formation des entraîneur.e.s

FORMATION	THÉORIQUE	PRATIQUE	DOCUMENTATION	ÉVALUATION
Assistant ALLEZ à l'eau!	30.00 \$			
Instructeur-trice ALLEZ à l'eau!	Modules 1 à 5 150.00 \$	Module pratique 60.00 \$	50.00 \$ (NAC)	75.00 \$
Instructeur-trice communautaire – Licencié ALLEZ à l'eau!	150.00 \$			
Compétition Introduction	Modules 1 à 8 365.00 \$	Module pratique 60.00 \$	80.00 \$ (NAC)	225.00 \$

3.1.1. Le cours « Assistant ALLEZ à l'eau! » ne confère que le droit d'assister un entraîneur certifié. Se référer à la Politique d'adhésion et d'affiliation pour plus de détails.

3.1.2. Les frais des préalables ne sont pas inclus dans les montants mentionnés ci-haut.

3.1.3. Les frais d'évaluation Compétition Introduction incluent :

3.1.3.1. L'évaluation du portfolio;

3.1.3.2. L'évaluation en entraînement peut se faire via une vidéo d'une heure ou le déplacement de l'évaluateur-trice en personne (des frais pourraient s'appliquer selon l'exigence à respecter par le demandeur).

3.1.3.3. L'évaluation en compétition.

**Les évaluations en personne sont conditionnelles à la disponibilité des évaluateur-trice-s.*

3.1.4. Des frais additionnels de 60.00 \$ sont chargés pour une deuxième correction de portfolio.

3.1.5. Des frais additionnels de 60.00 \$ sont chargés pour une deuxième correction de l'évaluation en entraînement via vidéo. Pour une évaluation en personne, les frais de déplacement de l'évaluateur sont aux frais de l'entraîneur.

3.1.6. Des frais additionnels de 115.00 \$ sont chargés pour une deuxième évaluation en compétition.

3.1.7. Les coûts pour la formation sous forme de « challenge » sont les mêmes que pour le cours régulier (cette forme de cours est accordée à des cas particuliers uniquement).

3.2. Formation des officiel.le.s

FORMATION	COÛTS
Prérequis	40.00 \$
Niveau 1	100.00 \$

Prérequis :

Cette formation s'adresse aux personnes qui n'ont pas un niveau ou une expérience considérée suffisante par NAQ pour passer directement au niveau 1.

Niveau 1 :

Cette formation inclus un polo noir pour officiel-le.

4. Frais d'inscription aux compétitions

Les frais liés aux compétitions sont sujets à la taxation. Les coûts de la présente section sont présentés **taxes incluses**.

QUOI	DÉTAIL	COÛT
Frais d'inscription	Club	60.00 \$
	Athlète national	40.00 \$
	Athlète provincial	20.00 \$
	Athlète regional	15.00 \$
	Athlète maître	30.00 \$
Frais d'épreuve	Figures et habiletés	40.00 \$
	Solo (tech et libre)	40.00 \$
	Duo/Duo mixte (tech et libre)	50.00 \$
	Trio	65.00 \$
	Équipe	115.00 \$
	Combo	140.00 \$

Les frais d'inscription aux compétitions sont non remboursables et non transférables, à l'exception des cas des athlètes pouvant être justifiés par un billet médical. À cet effet, une demande écrite présentée à la direction générale incluant toute(s) pièce(s) justificative est nécessaire, tout au plus 7 jours après la tenue de l'événement.

Les frais des épreuves sont remboursables, dans la mesure où le retrait d'un.e participant.e est confirmé à l'arbitre une heure ou plus avant le début de l'épreuve.

5. Pénalités (amendes)

Toutes les amendes et pénalités sont exonérées de la taxation.

5.1. Inscriptions

- 5.1.1. Les inscriptions et le paiement, qui ne respectent pas la date limite établie engendrent une amende de 15,00 \$ par club par jour de calendrier de retard jusqu'à concurrence de 120,00 \$.
- 5.1.2. Une amende de 100,00 \$ sera exigée au club qui inscrit des athlètes non affiliés aux compétitions, et ce en date limite d'inscription.
- 5.1.3. Jusqu'à 5 jours ouvrables avant la compétition, un coût de 25,00 \$ sera exigé pour chacun des ajouts ou corrections aux inscriptions reçues.
- 5.1.4. Tout changement aux inscriptions dans un délai de moins de 5 jours ouvrables, entraînera une amende de 125,00 \$ par correction ou ajout.
- 5.1.5. Dans le cas où une routine sélectionnée en solo et/ou duo pour la Coupe du Président ou le Championnat québécois ne s'inscrit pas et que la Fédération n'est pas avisée, une amende de 50,00 \$ sera appliquée.
- 5.1.6. Une amende de 50,00 \$ sera exigée au club qui ne transmet pas le nom de l'officiel-le qui représente son club dans les délais prescrits.

5.2. Compétition

Toutes les amendes en compétition devront être signées par l'entraîneur-e ou l'officiel-le en faute et l'arbitre en chef de la compétition. Elles seront facturées au club par la suite.

- 5.2.1. Une amende de 50,00 \$, sera imposée au club si :
 - 5.2.1.1. la musique numérisée ou le vidéo n'a pas été remis de manière conforme ;
 - 5.2.1.2. la musique numérisée ou le vidéo n'a pas été envoyé au club organisateur dans les délais prescrits;
 - 5.2.1.3. la musique numérisée ou le vidéo n'a pas été enregistré selon les directives;
 - 5.2.1.4. la musique numérisée ou le vidéo n'est pas identifiée selon les directives;
 - 5.2.1.5. le club hôte n'a pas remis la trousse d'information dans les délais prescrits;
 - 5.2.1.6. les sacs des athlètes se retrouvent sur la plage de la piscine durant la compétition;
 - 5.2.1.7. l'entraîneur-e et/ou l'athlète fait usage de maquillage et/ou de gélatine sur la piscine;

- 5.2.1.8. l'entraîneur·e et/ou l'athlète circule sur la plage de la piscine lors de la prestation d'une routine;
- 5.2.1.9. l'entraîneur·e ne soumet pas le nom des suppléants ou des forfaits selon les délais prescrits.
 - 5.2.2. Une amende de 50,00\$ par journée de compétition sera imposée si :
 - 5.2.2.1. L'entraîneur·e ne porte pas visible sa carte d'affiliation ou son bracelet en tout temps lors des compétitions;
 - 5.2.2.2. L'entraîneur·e frappe sur le bord du bassin ou les échelles de la piscine;
 - 5.2.3. Une amende de 25,00 \$, sera imposée si:
 - 5.2.3.1. L'entraîneur·e ne se présente pas ou n'est pas représenté·e par un·e autre entraîneur·e à la réunion obligatoire de l'arbitre en chef, tel que déterminé sur l'horaire de compétition;
 - 5.2.3.2. L'officiel·le ne porte pas visible sa carte d'affiliation ou son bracelet en tout temps lors des compétitions;
 - 5.2.3.3. L'officiel·le est en retard pour la réunion des officiels;
 - 5.2.3.4. L'officiel·le ne respecte pas la tenue vestimentaire exigée;
 - 5.2.4. Une amende de 50,00\$ sera imposée si l'officiel·le ne respecte pas son assignation d'ateliers durant une compétition. L'amende sera imposée pour chacun des ateliers non respectés.
 - 5.2.5. Une amende de 200,00\$ sera imposée au club qui utilisera une musique numérisée appartenant à un autre club dans la même année de compétition ou l'année suivante.
 - 5.2.6. Une amende de 400,00\$ par jour de compétition et par officiel·le sera imposée au club s'il ne fournit pas d'officiel à une compétition.
 - 5.2.7. Lorsqu'une réclamation (protêt et/ou contre-protêt) est déposée, la somme de 50,00\$ doit être déboursée pour l'ouverture du dossier. Si la réclamation (protêt ou contre-protêt) est accordée, cette somme sera remboursée.

- 5.2.8. Une amende de 100,00 \$ sera imposée à la région si les inscriptions aux finales régionales des Jeux du Québec ne sont pas remises à la Fédération dix (10) jours avant la compétition afin d'être validées.

6. Autres articles

Les articles seront remis sur réception du paiement. Les prix ci-dessous sont présentés **taxes incluses**

6.1. Programme ALLEZ à l'Eau

- 6.1.1. Le formulaire pour commander les articles du [programme ALLEZ à l'eau!](#) se trouve dans la plateforme d'affiliation en se connectant avec l'identifiant du club.

6.2. Articles

PRODUITS	COÛTS
Polo arbitre (rouge)	55.00 \$
Polo officiel.le (noir)	55.00 \$
Carte de pointage	40.00 \$
Balises (jusqu'à épuisement des stocks)	45.00 \$
"Hoodie" Natation Artistique Québec	65.00 \$

D'autres articles pourraient être offerts en cours d'année. Ces ventes sporadiques seront annoncées selon la situation en vigueur au moment de la vente.

6.3. Frais postaux

- 6.3.1. Les frais postaux, si requis, seront à la charge de l'acheteur et déterminés lors de l'envoi.